

CHARTRE ETHIQUE
DU GROUPE



Préambule

En tant qu'entreprise internationale cotée en Bourse, le Groupe KEYRUS a la volonté d'appuyer son développement sur un ensemble de valeurs et de principes qui affirme clairement son engagement éthique et sa responsabilité dans tous les domaines de son activité.

Ainsi le Groupe KEYRUS a décidé de formaliser ses engagements en matière de développement durable et d'éthique vis-à-vis de ses différents Interlocuteurs (ses collaborateurs, ses actionnaires, ses clients, ses partenaires commerciaux, ses fournisseurs et la société civile).

Ces engagements résument de façon concrète l'esprit de responsabilité dans lequel le Groupe KEYRUS exerce son métier et s'engage sur le développement social, l'engagement sociétal et le respect de l'environnement.

C'est pourquoi le Groupe KEYRUS adhère à la définition du développement durable proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le rapport « Brundtland », remis à l'ONU, comme un "développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs". Il s'agit donc d'équilibrer sur le long terme l'interaction de trois domaines : environnement, social, économique.

En outre, le Groupe KEYRUS déclare expressément souscrire aux principes édictés dans les textes référencés ci-dessous, qu'il reconnaît comme représentant des minimas absolus en matière de droits humains :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies ;
- la Convention Européenne des Droits de l'Homme ;
- certaines conventions OIT, en particulier les conventions 29, 105, 138 et 182 (travail des enfants et travail forcé), 155 (sécurité et santé des travailleurs), 111 (discrimination), 100 (rémunérations), 87 et 98 (liberté syndicale, droit d'organisation et de négociation collective) ;
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant ;
- le Pacte Mondial des Nations Unies.

La présente Charte éthique a donc pour but de formaliser un corps de références communes essentielles, sans pour autant se substituer à ou aménager les lois et règlements en vigueur, visant, dans le cadre des objectifs stratégiques que le Groupe KEYRUS s'est fixé, à se comporter constamment de manière éthique et responsable vis à vis de l'ensemble de ses Interlocuteurs.

Le présent document est composé de quatre parties :

- Une première partie déclinant les valeurs éthiques et déontologiques du Groupe KEYRUS ;
- Une deuxième partie présentant les principes comportementaux de chaque salarié du Groupe pour respecter les valeurs du Groupe, les règlements et lois en vigueur.
- Une troisième partie exposant les actions et les engagements du Groupe KEYRUS vis-à-vis de :
 - ses collaborateurs
 - son actionnariat
 - ses clients
 - ses fournisseurs
 - la société civile.
- Une dernière partie décrivant la promotion et l'application de la Charte.

PREMIERE PARTIE

Les valeurs du Groupe KEYRUS

Le Groupe KEYRUS respecte et promeut aussi bien à titre individuel que collectif les valeurs suivantes :

❖ Sens du service et de l'initiative

Le Groupe KEYRUS a pour principale activité la fourniture de services informatiques. Notre réussite et notre réputation dépendent donc non seulement de la qualité de nos services et produits offerts à nos clients, mais aussi de la manière dont nous exerçons notre métier. Notre ambition est donc d'être plébiscités sur chaque marché où nous sommes présents pour nos performances techniques, commerciales et financières, mais aussi apparaître comme une référence, un exemple à suivre, pour la qualité de nos pratiques et l'éthique de notre comportement. Nous délivrons ce à quoi nous nous sommes engagés toujours dans une démarche d'excellence.

Notamment, nous engageons-nous envers nos clients à leur fournir un service de qualité en optimisant, d'une part, la disponibilité des collaborateurs du Groupe, et d'autre part, en répondant dans les meilleurs délais à leurs demandes et en assurant un suivi de qualité de leurs dossiers.

Le Groupe KEYRUS a depuis toujours comme principe directeur le respect des engagements.

❖ Respect de la personne et Tolérance

Le Groupe KEYRUS place le respect de la personne au cœur de son éthique. Nous privilégions le dialogue qui fonde la confiance et l'ouverture aux autres cultures. Ce dialogue constant vise à l'épanouissement de l'Homme au sein du Groupe KEYRUS et nous faisons notre possible pour maintenir un équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Nous nous engageons à préserver un environnement de travail libre de toute discrimination et de tout harcèlement de quelque nature que ce soit. Nous offrons à nos collaborateurs un environnement de travail sûr.

Nous traitons nos collaborateurs, nos clients et ceux avec qui nous travaillons avec respect, équité et courtoisie

❖ Respect de l'environnement et Solidarité

En tant qu'Entreprise citoyenne, KEYRUS par sa gestion « écologiquement responsable » contribue vis-à-vis de son écosystème comme des générations futures, au respect de l'environnement.

Nous essayons par tous les moyens de réduire l'impact de nos activités sur l'environnement et d'améliorer continuellement nos performances écologiques.

Bien que notre activité, société de service, n'ait qu'un impact limité en terme de pollution sur l'environnement, nous avons décidé d'inscrire notre développement dans une politique transparente de développement durable en participant à la préservation de l'environnement par l'amélioration des pratiques sur nos sites d'exploitation.

A cette fin, plusieurs mesures ont été mises en œuvre au sein de l'entreprise depuis plusieurs années, et le Groupe KEYRUS veille en particulier :

- à la collecte et au recyclage des produits consommables ;
- à la récupération des produits usés susceptibles d'être nocifs ;
- à l'optimisation des consommations énergétiques de nos infrastructures.

❖ Performance et excellence

Le Groupe KEYRUS entend faire la différence par la façon d'exercer son métier au quotidien, en mettant en pratique sa déontologie professionnelle. Cette déontologie s'appuie notamment sur les principes suivants : la qualité de conseil, la transparence, la confidentialité de l'information client, l'équité.

Le Groupe s'engage à fournir des services de qualité dans le strict respect des normes techniques et professionnelles et d'impact sur l'environnement. Nous voulons apporter une valeur ajoutée qui va au-delà de ce qui est normalement attendu de nous. Cela tant à l'égard de nos clients qu'à l'égard de nos collaborateurs. L'innovation, le développement constant de nos savoirs-faires et notre réactivité sont les composantes essentielles de notre démarche de performance et d'excellence.

❖ Intégrité

Nous faisons de l'intégrité notre mode de conduite avec tous nos interlocuteurs et partenaires.

Nous distinguons ce qui peut être fait ou pas et nous mesurons les implications éthiques de nos décisions.

Nous condamnons toute tentative de corruption ou tout paiement suspect.

Nous ne donnons pas ni nous recevons de cadeaux excessifs.

Nous communiquons des informations correctes, pertinentes et en temps voulu à nos partenaires.

Nous protégeons les données et les licences de nos clients et de toute autre partie prenante.
Nous traitons les « informations internes » de l'entreprise en respectant la loi.

❖ **Diversité**

Le Groupe KEYRUS est un groupe international, s'appuyant sur la richesse culturelle et intellectuelle de l'ensemble de ses collaborateurs. Nous sommes fiers de la diversité de notre capital humain et le considérons comme un atout concurrentiel qui doit être valorisé et développé.

Nous nous engageons à préserver un environnement de travail libre de toute discrimination.

Société de conseil et d'ingénierie informatique, le Groupe KEYRUS a toujours mis en avant ses collaborateurs, afin de fournir à ses clients des prestations de qualité réalisées par des collaborateurs formés et disposant des outils nécessaires. En effet, nos collaborateurs sont le principal levier de création de valeur et notre valeur dépend à la fois de la compétence et de la motivation de nos collaborateurs.

L'enjeu principal du Groupe KEYRUS en termes de Ressources Humaines est donc la motivation de ses collaborateurs ainsi que l'amélioration de leurs compétences. Cela passe au sein du Groupe KEYRUS par une formation constante des collaborateurs en particulier en matière de compétences techniques.

DEUXIEME PARTIE

Les obligations de chaque collaborateur du Groupe KEYRUS

Chaque collaborateur du Groupe KEYRUS se voit communiquer la présente Charte et s'engage à en prendre connaissance et à respecter les principes énoncés dans celle-ci et notamment les engagements ci-après :

→ **Le respect de la législation**

Le respect des législations nationales et internationales est une obligation impérative pour les entreprises du Groupe KEYRUS.

Dans son activité et dans celle de ses fournisseurs ou sous-traitants, le Groupe KEYRUS s'assure que les standards de comportement éthique sont respectés en tenant compte du contexte, notamment social, dans lequel s'inscrit cette activité.

C'est dans ce cadre que chaque salarié du Groupe KEYRUS veille à se comporter conformément aux lois et aux règlements, éventuellement aux usages, dans tous les pays où il intervient, avec un souci de responsabilité, d'intégrité et de professionnalisme.

→ **L'intégrité**

Les salariés du Groupe KEYRUS s'interdisent de porter atteinte à la réputation du Groupe KEYRUS, à l'intégrité de son patrimoine et à ses systèmes d'information.

En aucun cas un salarié du Groupe KEYRUS ne devra accepter de cadeaux ou d'avantages, si ce n'est symboliques, de la part des fournisseurs, que ce soit pour lui-même ou en faveur de parents, amis, personnes proches, de personnes ou d'organisations avec lesquelles il a ou a eu des relations d'affaires ou politiques.

De même, personne ne proposera ou ne consentira de tels cadeaux ou d'avantages dans le but d'obtenir un marché.

→ **Le conflit d'intérêt**

Chaque membre du personnel doit éviter toute situation de conflit entre les intérêts du Groupe KEYRUS et son intérêt personnel ou celui de ses proches. En particulier, chaque membre du personnel s'interdit toute prise d'intérêt, chez un fournisseur ou un client, c'est à dire l'acquisition d'une part du capital de l'entreprise qui lui permettrait de peser directement dans les décisions de l'assemblée générale.

→ **Un engagement professionnel**

Chaque membre du personnel met en œuvre ses compétences professionnelles au meilleur niveau possible et contribue effectivement au respect des principes d'actions du Groupe KEYRUS.

→ ***La confidentialité***

Chaque membre du personnel des sociétés du Groupe KEYRUS a l'obligation de ne pas divulguer à des tiers, ou à des personnes employées au sein du Groupe KEYRUS mais qui ne sont pas habilitées à en avoir connaissance, les informations professionnelles confidentielles auxquelles il a accès.

Chaque collaborateur s'interdit d'utiliser directement ou indirectement, à des fins personnelles, des informations privilégiées qu'il pourrait détenir dans le cadre ou à l'occasion de ses fonctions.

→ ***La protection des biens de l'entreprise***

Chaque entreprise du Groupe KEYRUS possède des biens matériels et immatériels (image, réputation, informations) qui doivent être préservés et valorisés.

Chaque collaborateur doit tenter, par tous les moyens légaux et adéquats qui sont à sa disposition, de faire échec à tout fait de nature à porter atteinte aux biens matériels ou immatériels appartenant au Groupe KEYRUS, et a fortiori doit veiller à ne pas se rendre coupable de tels agissements.

Chacun doit veiller à utiliser les actifs de l'entreprise uniquement à des fins professionnelles.

→ ***Le harcèlement***

La bonne exécution des missions de l'entreprise suppose que chaque collaborateur du Groupe KEYRUS évolue dans une ambiance de travail positive, et notamment exempte de toute pression, poursuite ou persécution à caractère moral ou de tout agissement considéré comme du harcèlement sexuel.

Tout collaborateur du Groupe KEYRUS doit veiller à ce que ses actes ne soient pas de nature à porter atteinte aux droits et à la dignité de ses collègues, à altérer leur santé physique ou mentale ou à compromettre leur avenir professionnel.

TROISIEME PARTIE

Les actions du Groupe KEYRUS

□ Engagements du Groupe KEYRUS vis-à-vis de son actionnariat

Le Groupe KEYRUS a pour objectif de dégager des performances opérationnelles parmi les meilleures du secteur pour donner à ses actionnaires des perspectives de valorisation de leur patrimoine sur le long terme. Pour faire vivre ses valeurs et ses engagements, le Groupe KEYRUS retient ces principes d'action collective vis-à-vis de son actionnariat :

→ *Tout actionnaire a le droit à une information exacte, suffisante, transparente, délivrée en temps utile.*

Le Groupe KEYRUS fournit à ses actionnaires institutionnels et individuels une information complète, transparente et régulière. Il est attentif à la mise en œuvre des principes et recommandations internationaux en matière de gouvernance d'entreprise.

En effet, le Groupe KEYRUS met à la disposition de ses actionnaires, à des dates régulières, un ensemble d'informations et de services d'information facilement accessibles et gratuits. Une diffusion régulière de communiqués financiers (publication du CA, des résultats, opérations financières...) selon un calendrier défini en début d'année et accessible via le site web www.keyrus.com, rubrique « Investisseurs ».

Ces communiqués sont en outre relayés via un service professionnel de diffusion et consultables sur les principaux sites boursiers, accessibles à tous publics, tels que Boursorama, Boursier.com...

→ *Le mode de gouvernance d'entreprise des sociétés du Groupe KEYRUS doit relever de règles de fonctionnement explicites.*

Ces règles sont décrites dans le document de référence qui énonce chaque année les principes directeurs de gouvernement des sociétés du Groupe KEYRUS.

□ Engagements du Groupe KEYRUS vis-à-vis de ses clients

Le Groupe KEYRUS s'engage envers ses clients à leur fournir un service de qualité en optimisant, d'une part la proximité et la disponibilité des collaborateurs du Groupe, et d'autre part en répondant dans les meilleurs délais à leurs demandes et en assurant un suivi de qualité de leurs dossiers. Cela suppose :

→ *Des engagements durables*

Le Groupe KEYRUS s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour permettre, d'une part la continuité opérationnelle de la prestation offerte, et d'autre part, l'amélioration de la réalisation des prestations informatiques, avec, comme objectif final, une satisfaction croissante des clients.

→ *Une expertise professionnelle*

Le Groupe KEYRUS fournit depuis toujours un service de qualité et s'engage à apporter aux services proposés une grande expertise professionnelle. C'est pourquoi l'ensemble de nos collaborateurs est constamment à l'écoute des besoins de nos clients, les analyse attentivement et est ainsi capable de proposer une large gamme de services adaptés auxdits besoins.

Le Groupe KEYRUS a aussi pour objectif de créer et innover quotidiennement, mais aussi de faire évoluer les services offerts afin de répondre pleinement voire d'anticiper les demandes de nos clients.

□ Engagements du Groupe KEYRUS vis-à-vis de ses fournisseurs

Le Groupe KEYRUS retient différents principes d'actions vis-à-vis de ses fournisseurs afin de mettre en place un processus d'achat en toute intégrité et d'établir des relations contractuelles équilibrées :

→ *Garantir un traitement respectueux, impartial et équitable de chacun de nos fournisseurs*

Le Groupe KEYRUS effectue ses choix sur la base de critères objectifs fondés sur le seul intérêt du Groupe.

Une relation de qualité doit être établie et entretenue avec chacun de nos fournisseurs :

- en respectant une déontologie « Achats ». Le Groupe KEYRUS garantit la transparence, l'impartialité, l'objectivité et l'équité de traitement dans le choix de ses fournisseurs, visant toujours la qualité des produits achetés ;

- en assurant la confidentialité des informations échangées ;
- en dialoguant de façon suivie avec nos principaux fournisseurs et en communiquant de manière claire et transparente sur les conditions d'accès aux services, qu'il s'agisse des conditions juridiques ou des conditions tarifaires.

→ *Vigilance vis-à-vis des pratiques de nos fournisseurs en matière de respect de la loi, santé-sécurité, comportement éthique avec les clients et respect de l'environnement*

La performance et l'excellence doivent être exigées des fournisseurs afin de permettre au Groupe KEYRUS de satisfaire pleinement les attentes des clients. De la même façon, le Groupe KEYRUS attend d'eux qu'ils respectent les principes d'action et de comportement de la présente Charte.

Les sociétés du Groupe KEYRUS s'assurent systématiquement que les entreprises de sous-traitance auxquelles elles font appel effectuent un travail de qualité dans le respect de la loi et des normes nationales et internationales en vigueur.

Les exigences du Groupe KEYRUS portent particulièrement sur :

- le respect de la loi,
- la santé et la sécurité des collaborateurs,
- le respect de la personne et l'intégrité,
- la lutte contre le travail dissimulé,
- le respect de l'environnement.

En conséquence, les sociétés du Groupe exigent de leurs fournisseurs systématiquement avant chaque signature de contrat, puis tous les six mois, la preuve de leurs engagements en la matière.

Tout manquement grave et non corrigé après observation, en matière de respect de ces différents points devra entraîner l'arrêt des relations avec le fournisseur concerné, dans le respect des obligations contractuelles.

Le fournisseur doit reprendre envers tout sous-traitant éventuellement contracté par lui, pour la mission considérée, les exigences fixées par le Groupe KEYRUS.

□ Engagements du Groupe KEYRUS vis-à-vis de ses collaborateurs

Les collaborateurs du Groupe KEYRUS représentant la « matière première » de son activité, leurs conditions de travail et de recrutement sont notre priorité. C'est pourquoi le Groupe KEYRUS retient les principes d'actions suivants :

→ *Santé et sécurité*

Le Groupe KEYRUS veille à appliquer dans tous les domaines les lois et règlements en vigueur dans tous les pays où il exerce son activité.

Notamment, il s'attache à mettre en œuvre une politique active de prévention en matière de santé et de sécurité du travail et à veiller à son application constante.

→ *Lutte contre les discriminations*

Le Groupe KEYRUS a pour principe de n'opérer aucune discrimination, pour quelque cause que ce soit, à l'embauche et dans les relations de travail. Le recrutement et les promotions sont effectués en fonction des seules qualités professionnelles.

En matière de gestion des ressources humaines, le Groupe KEYRUS s'engage formellement à assurer à chacun des collaborateurs un traitement équitable en matière d'emploi, de progression de carrière, de rémunération et de formation.

Le Groupe KEYRUS retient les domaines de vigilance particulière suivants :

- l'insertion des jeunes diplômés,
- l'égalité professionnelle homme/femme,
- l'insertion des travailleurs en situation de handicap,
- la continuité professionnelle des seniors,
- l'origine (ethnique, nationale, culturelle, religieuse, familiale...), qui ne doit en aucun cas constituer un motif pour écarter une personne.

→ **Egalité des chances et diversité**

Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, le Groupe KEYRUS a défini l'égalité des chances et la diversité comme l'un des enjeux prioritaires et qui fait l'objet d'un processus spécifique piloté par la Direction des Ressources Humaines du groupe.

Le Groupe KEYRUS a signé la Charte de la Diversité en entreprises et a adhéré à l'**IMS-Entreprendre pour la cité**, une association qui fédère un réseau de 180 entreprises en les aidant à développer des initiatives créatrices de valeur pour les territoires où elles sont implantées et génératrices d'équité sociale. Cela permet en particulier l'échange de bonnes pratiques entre sociétés.

En ce sens, le Groupe KEYRUS a mis en place un certain nombre d'actions citoyennes de promotion des minorités.

Ainsi, d'une part le Groupe KEYRUS participe à une action bénévole « **Nos Quartiers ont des Talents** » destinée à favoriser l'insertion professionnelle de jeunes diplômés Bac +4 et plus, issus des quartiers populaires. Pour cela, de nombreux cadres du Groupe KEYRUS ont choisi de parrainer un à deux jeunes adhérents de l'association afin de leur permettre de gagner en confiance, en réseau et en technique d'entretien (analyse et amélioration du CV, simulation d'entretien, finaliser son projet professionnel...) via un contact mensuel.

D'autre part, le Groupe participe également à l'opération « **Le Café de l'Avenir** », en recherchant activement des professionnels pouvant intervenir lors de ces réunions. En effet, cette action propose à de jeunes diplômés à la recherche d'emploi, de rencontrer chaque lundi des professionnels expérimentés dans un café parisien afin de les aider dans leurs démarches.

→ **Respect de la vie privée**

Le Groupe KEYRUS garantit à chacun le respect de sa dignité et de sa vie privée.

→ **Lutte contre le harcèlement**

L'autorité hiérarchique ne peut être utilisée à d'autres fins que celles d'assurer le bon fonctionnement de l'entreprise. Elle doit être exercée avec mesure et discernement, et ne conduire à aucun abus ou brimade. Toute forme de discrimination, d'intimidation ou de harcèlement sont proscrits au sein du Groupe KEYRUS.

→ **Respect de l'environnement professionnel des collaborateurs**

Le Groupe KEYRUS a en outre pour valeur de réunir les conditions permettant à chacun l'épanouissement dans sa vie professionnelle. Notamment en garantissant à ses collaborateurs un environnement de travail sain et sécurisé et en promouvant une politique de formations adaptées et de développement afin de favoriser l'amélioration constante des performances, ainsi qu'une politique de juste rémunération.

→ **Amélioration des compétences**

L'enjeu principal du Groupe KEYRUS en termes de Ressources Humaines est la motivation de ses collaborateurs ainsi que le renforcement permanent de leurs compétences. En développant les compétences et techniques de ses collaborateurs et en créant un environnement de travail favorable à l'engagement de tous, le Groupe KEYRUS aspire à faire de son capital humain une source de performance élevée.

En pratique, cela signifie notamment fixer avec chaque collaborateur ses objectifs et lui offrir la possibilité de renforcer ses compétences ou d'en acquérir de nouvelles pour être performant.

En conséquence, le Groupe KEYRUS a institué une université interne permettant à la demande de tout collaborateur d'être formé ou d'améliorer ses compétences, sur le plan technique, commercial ou linguistique au travers de conseils et d'entretiens dispensés par une enseignante en entreprise et d'un laboratoire de langue à la disposition des collaborateurs quand ils le souhaitent.

→ **Respect du droit au dialogue social**

Le Groupe KEYRUS assure un dialogue social actif avec les instances représentatives du personnel, dans le respect de l'indépendance et du pluralisme syndical.

Outre la communication avec les représentants des employés encadrée par les processus formels de dialogue social, le Groupe KEYRUS a choisi d'assurer une information de qualité sur les grandes priorités de la société: chaque collaborateur doit être informé des stratégies, objectifs et résultats du Groupe KEYRUS, de sa société et de son équipe. Ce choix s'illustre notamment par le développement de nombreux canaux et outils de communication tels que journaux internes et sites intranet.

□ **Engagements du Groupe KEYRUS vis-à-vis de la société civile**

Le Groupe KEYRUS s'engage à agir en entreprise citoyenne, que ce soit en matière de prévention, de bénévolat social, de lutte contre l'exclusion et de développement local.

→ Participation à des actions bénévoles/ Subventions d'associations

Afin de répondre aux valeurs qu'il soutient, le Groupe KEYRUS tend à participer à des actions citoyennes et éco-citoyennes en recourant autant que possible à des associations dans les différentes activités et opérations commerciales du Groupe. Notamment, le Groupe KEYRUS a agi par l'intermédiaire d'une association pour l'envoi de ses cartes de vœux pour 2007, et par l'intermédiaire d'une autre association culturelle pour offrir des cadeaux commerciaux à ses clients.

→ Développement des partenariats avec les écoles

Compte tenu de son activité de conseil et d'ingénierie en informatique, le Groupe KEYRUS a conclu avec l'Ecole Internationale des Sciences du Traitement de l'Information (EISTI) un partenariat afin de développer plus tôt des relations avec les futurs professionnels des systèmes d'information susceptibles d'être recrutés au sein du Groupe, et afin de permettre un recrutement plus performant de ses collaborateurs.

QUATRIEME PARTIE

Promotion et application de la Charte éthique

▪ *Promotion*

Les dispositions contenues dans la présente Charte font l'objet d'une communication appropriée à l'ensemble des collaborateurs du Groupe KEYRUS ainsi que, autant que de besoin, aux différents Interlocuteurs du Groupe concernés par sa mise en œuvre.

La Charte est disponible pour toute personne qui en ferait la demande, auprès de la Direction juridique du Groupe KEYRUS.

Les managers du Groupe ont la responsabilité de sensibiliser leurs équipes quant à l'application effective de la présente Charte. En outre, ils doivent s'assurer de l'exemplarité de leur comportement en toute circonstance, promouvoir les principes et les engagements de la Charte et veiller au respect desdits principes par leurs équipes.

▪ *Application*

Le Groupe KEYRUS porte à la connaissance de chaque salarié le contenu de la présente Charte éthique, au respect de laquelle le salarié est tenu. Il appartiendra à chacun, en cas de doute sur la conduite qu'il doit tenir, de consulter sans attendre sa hiérarchie ou la DRH du Groupe KEYRUS.

La responsabilité finale du contrôle du respect de la présente Charte incombe à la Direction de chaque société du Groupe KEYRUS. Néanmoins, chaque cadre dirigeant est tenu de veiller au respect de la Charte dans son département.

Le Groupe KEYRUS s'engage à maintenir un contrôle interne afin de prévenir toute infraction aux principes de la Charte susmentionnée.

Lorsqu'une infraction à la présente Charte est constatée, la Direction en sera avisée et toute violation pourra entraîner des sanctions disciplinaires de la part du management opérationnel.